

Le sénateur EULER: Monsieur le président, j'ai demandé tout à l'heure si la liste de 38 universités qu'on a mentionnée était définitive et monsieur le ministre a répondu que non. Il a dit aussi qu'on ne songe pas à augmenter la liste pour le moment. Je pense à une université en particulier, l'Université de Waterloo, qui ne se trouve pas sur la liste et qui, à mon avis, devrait y être. Je voudrais savoir quelles sont les formalités à remplir pour être admis au nombre des admissibles. Qui a voix au chapitre?

L'hon. M. WALKER: Adressez-nous simplement une demande de prêt. Je ne croyais pas avoir été aussi catégorique que le laisse entendre l'honorable sénateur. Je croyais avoir dit clairement que la liste n'est pas définitive.

Le sénateur EULER: Vous avez dit aussi, je crois, que vous ne songiez pas à l'augmenter.

L'hon. M. WALKER: Je ne crois pas avoir dit ça.

Le sénateur EULER: Bien, alors, puisque vous le dites.

Le sénateur MACDONALD: Nous n'insisterons pas.

L'hon. M. WALKER: Vous pensez à l'Université de Waterloo?

Le sénateur EULER: Oui.

L'hon. M. WALKER: Moi aussi, et cette université m'intéresse beaucoup. Jusqu'à tout dernièrement, le collège de Waterloo était affilié à l'Université Western et à ce titre il aurait eu droit à un prêt. Il est maintenant indépendant de l'Université Western et peut conférer lui-même des grades, bien qu'il ne l'ait pas fait jusqu'ici. Il répond cependant à toutes les conditions requises, et c'est pourquoi je crois qu'il serait bon de l'inscrire sur la liste.

Le sénateur WALL: Si je ne me trompe, M. le ministre a bien dit que les collèges affiliés seront susceptibles de recevoir des prêts?

L'hon. M. WALKER: Oui, pourvu que ces institutions soient de calibre supérieur et puissent se comparer avantageusement aux meilleures universités. Il y a beaucoup de collèges affiliés dont le niveau d'enseignement n'est pas très élevé.

Le sénateur WALL: Je vous le concède.

L'hon. M. WALKER: Un grand nombre de ces collèges confèrent le diplôme d'immatriculation.

Le sénateur WALL: Qui jugera à quel niveau ils se situent? Ce ne sera pas le gouvernement?

L'hon. M. WALKER: Nous pourrions former un comité sénatorial. Mais nous songeons à nous en remettre à la Société centrale d'hypothèques et de logement qui consultera à son tour les autorités des diverses universités. Est-ce que cette réponse vous satisfait?

Le sénateur WALL: C'est très intéressant. Puis-je poser une autre question qui comporte un aspect juridique? Il y a des collèges et des universités qui ont été construits sur des terrains qui ne leur appartiennent pas et qu'ils occupent en vertu d'un bail emphytéotique. Il y en a plusieurs au Manitoba. Dans ce cas, quelle est la situation du point de vue de l'hypothèque?

L'hon. M. WALKER: Je crois que dans ce cas ce cas ce qu'il y aurait de mieux à faire, ce serait de prendre une obligation.

Le sénateur LEONARD: Monsieur le ministre, qu'allons-nous faire au sujet des résidences pour étudiants mariés et des résidences pour le personnel?

L'hon. M. WALKER: La Conférence nationale des universités nous a demandé d'inclure dans notre programme la construction de logements pour étudiants mariés, mais étant donné que nous disposons de fonds limités et que le nombre des étudiants non mariés qui demandent leur admission aux universités est si élevé (depuis 1950 le nombre des étudiants a augmenté de 60,000 à 100,000 environ, et on dit qu'en 1966 il sera de 160,000), nous devons nous